

ADMINISTRATION
43, rue de la République
ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS
A L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Com. art., 14
A PARIS : AGENCE HAYAS
Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION
4, rue Paradis, 4
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS
ABONNEMENTS
RHÔNE ET DÉPARTEMENTS
5 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
6 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

AUJOURD'HUI :

Les Réceptions du Nouvel An.
Double Assasinat à Toulon.
La Semaine médicale.

Le Clergé à la Chambre

Le successeur de M. Freppel est-il définitivement choisi ?
Tout porte à le croire, et c'est M. l'abbé d'Hulst, recteur de l'Académie catholique de Paris, qui se présentera aux électeurs du Finistère.

deux noms furent écartés; un membre de l'épiscopat, que nous ne citerons pas, se fit fort d'obtenir en quelque sorte un renoncement spontané, — et ce renoncement a été obtenu, il fut publié sous forme d'interview: l'Eglise se modernise beaucoup!

C'est alors qu'intervint le comte de Paris et, tous les candidats évincés, que se montra celui que désirait le roy.
Les « ordres » du comte de Paris, — il n'y a pas à se servir d'autres expressions, — sont arrivés au moment où la candidature des deux moines venait d'être écartée; il voulait l'abbé d'Hulst, recteur de l'Académie catholique de Paris.

La comédie jouée vaut la peine d'être contée. M. d'Hulst, qui aime pourtant beaucoup à promener son manteau de monsieur romain, c'est-à-dire de prélat doctriniste du pape, dans toutes les cérémonies publiques, ne devait cependant pas assister aux funérailles de M. Freppel; mais le comte de Paris, avec lequel il est en relations constantes, étant le confesseur des princesses d'Orléans, le mettait au courant de la petite pression qu'il allait exercer quelques jours après, et l'engageait à se trouver à Angers pour pouvoir dire aux ecclésiastiques du Finistère: Ecce homo.

Les initiés connaissent la petite comédie qui allait être jouée, et c'est même pour la faire avorter que M. de Mun offrit la candidature au P. Monsabré; on sait comment elle échoua; le roy fut le plus fort.

Néanmoins, nous savons que la note insérée dans les journaux religieux et recommandant la candidature de M. d'Hulst a produit, parmi certains ecclésiastiques, aussi indépendants que peut l'être un ecclésiastique, le plus déplorable effet.

Voici, au surplus, le portrait que fait, de M. d'Hulst, un prêtre fort connu du clergé de Paris :

« Monsignor d'Hulst est un ambitieux qui, en toute circonstance et par tous les moyens, a voulu percer, et cependant, dans toutes ses entreprises, il a été au-dessous du rôle qu'il s'était orgueilleusement attribué.

« Fondeur d'Université catholique, il pourrait écrire sur son frontispice la devise du temple de Delphes: « A l'Université ignorée! »

« Organisateur du fameux Congrès scientifique qui devait bouleverser le monde, il n'est arrivé qu'à faire une réunion d'admiration mutuelle, qui n'a produit en deux ans que des compliments bien tournés pour son auguste personne. Conférencier de Notre-Dame, il a débité sans chaleur des discours appris par cœur, pour le grand bien de son prédécesseur, le père Monsabré, que l'on admirait davantage en le comparant à son successeur.

« Aujourd'hui, il veut être député, mais il n'est pas capable de prononcer un discours non préparé, il n'est pas capable de répondre à une interruption.

« Il n'a qu'un talent, du reste fort apprécié. Il tourne, paraît-il, admirablement bien les compliments dans les salons où il est le dieu des nobles douairières. »

Mais ce qu'il y a de plus curieux dans toute cette affaire de succession, c'est l'histoire suivante :

Il y a dans la troisième circonscription de Brest un brave homme de conservateur, fort influent, assez respecté, qui cède depuis assez longtemps un siège dont il est presque sûr, à M. Freppel.

Aux dernières élections il commençait

à la trouver mauvaise, et les curés de son comité de lui dire: « Calmez-vous donc, Monsieur Chevillotte (car Chevillotte est son nom), quand M. Freppel aura assez de la politique vous serez notre candidat.

Le brave homme peut prétendre avec raison que M. Freppel a assez de la politique et qu'il est temps de tenir des promesses mille fois répétées.

Or, il paraît que M. Chevillotte se serait encore incliné devant M. Trégaro, parce qu'il est Breton et évêque, mais devant M. d'Hulst, jamais. »

De sorte que la galerie ne risque pas de s'ennuyer pendant cette période électorale. Attendons! — H. D.

LA POLITIQUE

En attendant que ces messieurs du Parlement se soient mis d'accord sur le tarif des douanes et sur le budget, ils ont décidé de prendre quelques jours de vacances. Avant mardi on ne les reverra ni au Luxembourg ni au Palais-Bourbon.

D'ici là, ils se retireront dans le sein de leurs électeurs et le protectionnisme des uns se sera, à ce contact fortifiant, autant accru que le libre-échange des autres. — Il faudra bien cependant que quelqu'un ait finalement et définitivement tort ou raison. Attendez un an — pas plus; et vous verrez, messieurs les grands propriétaires.

Pendant ce temps, M. de Cassagnac devient de plus en plus, vous le savez, notre pape laïque. Il n'a pas encore déposé son concurrent qui siège dans la ville éternelle, mais il l'a formellement convaincu d'ignorance et de maladresse.

Tout cela, semblent répondre le pape et la nonciature, tout cela dépend du point de vue auquel on se place. Le pape fait ce que nous appelons volontiers de la religion pure, tandis que M. de Cassagnac et ses amis travaillent surtout dans la religion appliquée à la restauration d'une monarchie ou d'un empire, ou d'une dictature — le nom leur est indifférent, pourvu que la chose existe.

Le pape trouve plus aisé pour les intérêts qu'il représente d'être débarrassé d'alliance qui sont aussi des boulets qu'il faut traîner. Dans le clan desdits boulets, ce n'est pas étonnant qu'on proteste, qu'on récrime et qu'on conclue: Ce pape est un imbécile!

Eh! si M. de Cassagnac n'a pas dit le mot, il a fort nettement indiqué la pensée. Ce qui rend plus amusante, pour la galerie, la querelle entre gens qui se disputent, avec acharnement, sur la meilleure manière de manger la République et les républicains (ou au sucre ou au vinaigre) — c'est la posture actuelle du comte de Paris.

Il en a assez le vieux bonhomme. Il voudrait pouvoir soigner ses rhumatismes à Nice où il fait meilleur qu'à Lisbonne, et il est édifié — hélas! — sur la valeur intellectuelle et morale de l'héritier du nom et des droits, — celui qu'on ne désigne plus que sous ce nom suggestif: le duc Gamella.

Il a même dit, et haut, l'autre jour, qu'il était las de payer des comités et des bureaux, pour l'unique plaisir de se faire consigner à la frontière française, que le Daily News l'a entendu — et cela a fait le beau ramage que vous savez.

En attendant cela, les orléanistes de profession se sont demandés avec terreur ce qu'ils deviendraient après la défection de leur Roy. Ils ont dépeché l'ineffable d'Haussonville qui a solennellement déclaré aux fidèles, que le Roy ne renonçait pas plus à ses droits qu'il n'oubliait ses devoirs, — et ils ont exigé que ce pauvre comte de Paris prit sa vieille plume de coq pour écrire une lettre confirmant la déclaration du chargé d'affaires de notre royauté en voyage.

Bon gré, mal gré, il fallait écrire cette lettre. Et je vois d'ici l'infortuné prétendant répétant, d'un air de douleur, le mot célèbre: Je suis leur chef... il faut bien que je les suive!

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

La Fin de l'Année Parlementaire

Paris, 1er janvier.

Pour la première fois, depuis le fonctionnement de la Constitution actuelle, c'est-à-dire depuis seize ans, la session parlementaire n'a pas été close le 31 décembre.

Le cas qui se présente aujourd'hui, d'un budget et d'un tarif général des douanes devant être votés tous deux simultanément à échéance fixe, ne s'était jamais présenté. C'est ce qui explique que le gouvernement ait dû laisser la session extraordinaire se continuer, sans autre interruption que celle causée par le renouvellement de l'année.

Le douzième provisoire qui a été voté par les Chambres et promulgué hier au Journal officiel permet de reporter au 1er février l'ouverture de l'exercice financier régulier. Quant au tarif des douanes, on sait que l'application n'en doit commencer que le 1er février également.

Mais ce ne sera pas trop du mois de janvier entier pour mener à terme cette double tâche de l'établissement du budget et du vote définitif du régime économique.

Il importe de remarquer que les Chambres, en votant le 5 janvier, se trouveront en session extraordinaire et qu'elles n'auront pas à renouveler leur bureau avant la date légale, c'est-à-dire avant le mardi 12 janvier pour l'ouverture de la session ordinaire de 1892.

Le 11 janvier, le gouvernement, comme il en a la prérogative, prononcera par décret la clôture de la session extraordinaire de 1891-92 et, le lendemain 12, la session ordinaire de 1892 s'ouvrira de plein droit, sans convocation préalable, comme le veut la Constitution.

Les Chambres devront alors interrompre leurs délibérations pour procéder à l'élection de leurs bureaux respectifs — qui sont, on le sait, nommés pour l'année entière — et cette élection terminée, elles reprendront leurs travaux pour ne plus les abandonner jusqu'au vote définitif du budget et du tarif des douanes.

INFORMATIONS POLITIQUES

Paris, 1er janvier.

L'INCIDENT FRANCO-BULGARE

Le gouvernement bulgare a fait proposer, par un intermédiaire, un arrangement à l'amiable de l'incident Chadourne.

Le gouvernement serait disposé à rapporter le décret d'expulsion émis contre M. Chadourne, à la condition que celui-ci ne retournera plus en Bulgarie et que le gouvernement français modifiera le personnel du consulat à Sofia.

JOURNAUX POURSUIVIS

Un vent de poursuites souffle depuis quelque temps sur les journaux. Mais, jusqu'ici, le parquet n'avait suivi et poursuivi que quelques feuilles illustrées.

M. Quesnay de Beaurepaire, procureur général, vient d'ordonner des poursuites contre l'Echo de Paris et le Gil Bias, pour outrages aux bonnes mœurs.

C'est M. Couturier qui est chargé de l'instruction.

NOMINATIONS DE CARDINAUX

Le Polchetto annonce que M. Lefèvre de Béhaine a communiqué à la secrétairerie d'Etat du Vatican les propositions du gouvernement français pour les trois chapeaux vacants dans le cardinalat français.

Les nominations seraient faites dans le prochain consistoire.

NOUVELLES MILITAIRES

Paris, 1er janvier.

La plaque de grand-officier de la Légion d'honneur est accordée à trois commandants de corps.

M. le général de Kerhué, commandant le 8e corps, obtient cette dignité, comme ayant le mieux manœuvré dans l'armée de l'Ouest.

M. le général Jamont est récompensé pour la sûreté de son grand commandement sur la frontière et pendant les manœuvres du 6e corps à l'armée de l'Est. La croix donnée au général du Guiny, revient au commandant du 3e corps qu'au président du comité d'infanterie, spécialement chargé des études concernant les règlements de tactique.

On a souvent cité les raids à grande distance accomplis par les officiers des cavaleries russe et même par des escadrons ennemis.

Cette fois, un véritable tour de force est à mettre au compte d'une batterie montée de la garde.

Après les manœuvres qui avaient surmené ses attelages, cette batterie reçut l'ordre de partir sur-le-champ de Sobolno, pour rejoindre Varsovie à marche forcée.

Les 92 kilomètres séparant les deux villes furent franchis en 17 heures 40 par les voitures des huit pièces et les caissons de la batterie.

Les servants alternaient sur les coffres et à pied; les conducteurs eux-mêmes mirent plusieurs fois pied à terre.

Pas un cheval n'a été reconnu blessé à la suite de cette épreuve de résistance, succédant à deux semaines de manœuvres très pénibles.

L'entraînement des attelages n'a d'égal, dans l'artillerie russe, que la sollicitude des servants pour leurs montures.

LA MÉMOIRE DE GAMBETTA

Nice, 1er janvier.

Ce matin, les sociétés de gymnastique l'Avenir, Pro Gallia et l'Avant-Garde, en armes avec bannières, sont allées déposer une couronne sur la tombe de Gambetta, qui disparaît sous une masse de fleurs.

Une couronne de fleurs artificielles avec l'inscription: A la base, émerge au milieu.

M. Étienne a envoyé, comme toutes les années, une splendide couronne.

MORT DE M. BAILLY

Paris, 1er janvier.

M. Bailly, membre de l'Institut, président de la société des artistes peintres français, est mort ce matin, à l'âge de 82 ans.

M. Bailly était architecte; il prit part, en 1834, à l'achèvement de l'Hôtel de Ville de Paris, et à la construction de la fontaine Molière. Comme architecte du gouvernement, il fut chargé de la restauration de la cathédrale de Bourges et de la maison de Jacques Cœur, de la reconstruction de la tour de la cathédrale de Valence et de la cathédrale de Digne. A Paris, on lui doit le lycée Saint-Louis, le donjon du tribunal de commerce, et en outre, de nombreuses constructions particulières. M. Bailly était membre de nombreuses sociétés et commissions savantes. Il était membre de l'Institut depuis 1875.

ETRANGER

Une Explosion en Irlande

Dublin, 1er janvier.

Une explosion s'est produite hier dans une cave, au siège de l'administration irlandaise. L'explosion, qui est due au fulmicoton, a détruit un bureau situé au-dessus de la cave.

On croit que les auteurs de l'attentat avaient l'intention de faire sauter la chambre du conseil pendant la séance que le conseil devait tenir le soir.

Dublin, 1er janvier.

L'explosion de fulmicoton au château de Dublin ne serait pas aussi grave qu'on le croyait. Il n'y a que des fenêtres et quelques meubles brisés.

La police ignore encore s'il s'agit d'un attentat politique.

Tarif douanier Espagnol

Madrid, 1er janvier.

La régente a signé le nouveau tarif des douanes, lequel sera publié demain dans la Gazette.

Tous les droits sont fort relevés, notamment les droits sur les alcools.

Feuilleton de L'ECHO DE LYON du 2 Janvier (48)

LA VIE LYONNAISE

LE KRACH

Roman inédit (1)

XLVIII

Se séparer de Lucia, Angelo n'y avait pas songé.

D'abord, il avait sa transtévérine dans le sang; et puis elle était aussi, celle-là, de la race des femmes qui, à l'occasion, déchirent et tuent le mâle qu'elles viennent de caresser.

Elle lui avait dit un jour, de sa voix rauque, où les grands mots de sa langue italienne éclataient en étranges sonorités :

— Tu m'as voulue, — tu m'as prise, — il faut maintenant me garder.

— Ou bien ?

— Ou bien, caro mio, je te tue et je me tue après. Tu as compris ?

Il avait fort bien compris et il ne se l'était pas fait dire deux fois.

D'ailleurs, il trouvait à cette chair brûlée et brûlante un piment endiablé qu'il

ne rencontrait nulle part ailleurs. Et puis, c'était une bien extraordinaire liaison, celle qu'il avait nouée avec cette saugressu :

Elle avait assurément un peu de son cœur et de son corps, mais elle ne le possédait que lorsqu'il était là, près d'elle, magnétisé par ses sombres yeux noirs.

Cela ne l'empêchait nullement de faire son métier de joli garçon, de la laisser seule au logis pendant la journée entière, et d'obtenir des femmes auxquelles il parvenait à plaire ce que le jeu, le vol et les attaques nocturnes ne lui donnaient pas aussi aisément.

Lucia savait vaguement tout cela. Elle avait déjà passé, en sa compagnie par trop de bonnes et trop de vices pour ne pas se douter qu'Angelo faisait argent de sa beauté et de son impudence.

Mais que lui importaient, ces vieilles amoureuses qui rendaient en monnaie sonnante à Angelo ce qu'Angelo leur donnait en banales caresses ?

— Ruffiano, lui disait-elle en le menaçant, Ruffiano tant que tu voudras... mais le jour où, pour tout de bon tu me tromperais... tu sais ce que je t'ai promis.

Et c'est ainsi que la transtévérine avait suivi son amant, pareissant de plus en plus au fond de sa chambre chauffée à des températures invraisemblables, au fur et à mesure que le couple vagabond fuyait le pays du soleil et remontait vers le nord.

Elle ne voulait personne avec elle.

Elle n'avait un peu d'activité que pour soigner amoureuxment le linge et les vêtements d'Angelo, et quand il était parti, elle s'engourdissait dans son rêve somnolent — comme si la vie lui pesait dès que son amant sortait du logis.

Mais s'il tardait trop à reparaitre, c'était au retour des scènes de violence, des reproches, des injures, des imprécations qu'elle vomissait avec sa colère et son dépit, — et c'est à ce moment, — comme l'avait raconté à Mulot le concierge du quai de la Guillotière, — que ce singulier ménage amatait toute la maison.

Cela se terminait parfois en véritables batailles où les deux amants, l'écumant aux lèvres, se ruaient l'un contre l'autre, — comme de mortels ennemis.

Mais cela s'apaisait toujours en grands transports d'une tendresse farouche — et c'est peut-être à ce moment-là qu'Angelo subissait le plus violemment la possession endiablée de cette romaine — fille des jumeaux nourris par une louve — qui ne l'étreignait jamais aussi passionnément qu'après l'avoir mordu jusqu'au sang.

Elle ignorait absolument la liaison d'Angelo et de Mary Percy. Elle s'apercevait seulement que, depuis quelque temps, son Napolitain s'absentait plus longtemps encore, et elle devinait que, derrière ses baisers, il y avait maintenant de l'indifférence ou de la lassitude — peut-être toutes les deux à la fois.

Il y avait aussi les apparitions fréquentes de Louise, la petite moricaude

de Mary, qui lui mettaient martel en tête.

Jamais la rusée soubrette n'avait voulu lui remettre les lettres toujours adressées à Monsieur personnellement.

Jamais, non plus, elle n'avait voulu suivre Lucia sur le terrain des confidences et des commérages.

A toutes les questions que la transtévérine croyait bien adroites et bien insidieuses, Louise échappait par une réponse insignifiante : elle sentait bien, celle-là, qu'il ne fallait, sous aucun prétexte, se laisser aller à la moindre allusion à ce qui se passait entre « madame » et son Italien, elle comprenait bien que le nom de miss Percy ne devait pas être prononcé, que l'Italienne ne devait pas se douter de l'existence de cette Anglaise...

Elle se disait que peut-être cette créature à moitié nue, qui couvrait ses cheveux noirs l'un foulard aux couleurs violentes était... qui sait? la femme autrefois épousée par l'amant de sa maîtresse... Et comme elle savait qu'entre deux amoureux il ne faut pas se risquer à jeter des brandons de discorde, attend qu'on en est le premier brûlé, — elle gardait ses réflexions pour elle, affirmant à Lucia qu'elle venait de la part d'un ami de M. de Sora — ne parlant pas ou parlant très peu à Mary de cette femme à demi-sauvage, dont elle ne comprenait d'ailleurs ni la forte séduction ni la robuste beauté.

Tel était l'intérieur d'Angelo, baron

de Sora, quand il devint l'aman de Mary Percy et qu'il fut maître du cœur de cette Anglaise courant les aventures — comme il l'avait été du cœur de tant d'autres femmes rencontrées sur son passage et rejetées aussitôt derrière lui, sur sa route.

A celle-là aussi il avait plu par sa perversité de superbe bandit autant que par sa beauté de cavalier accompli.

On subjuguait les femmes soit en leur inspirant un grand respect, soit en leur donnant la joie étrange d'une effrayante liaison avec un splendide bandit. Franzini et tant d'autres ont été adorés comme Prado et tous les héros de cour d'assises qui, d'abord, ont été des conquérants d'alcôves.

C'est parce que Mary Percy s'aperçut vite de ce qu'il y avait au fond de ce gentilhomme de contrebande, qu'elle s'attacha plus encore à l'aventurier, en qui elle devinait le malfaiteur.

Elle était femme, elle était adroite, elle était amoureuse. Il éprouvait, lui, un goût passionné pour cette créature fine, souple, féline, — l'opposé de cette Lucia dont elle avait aussi les yeux vibrants.

Peu à peu elle lui fit assez avouer de son passé pour se douter du reste, et quand il lui eut à peu près tout dit, — il n'en fut que plus à son aise pour lui parler — vaguement d'abord, — plus nettement ensuite, — de ce coup (il ne savait encore lequel), qui les ferait tous deux libres, heureux et riches pour de longues années.

LE PREMIER JANVIER

On connaît l'aventure de cet étranger qui, arrivant un jour dans un pays, aperçut une femme rousse; aussitôt il lut sur son carnet :

« En ce pays, toutes les femmes sont rousses. »

Le même étranger, tombant hier à l'improviste à Paris, n'aurait pas manqué d'ajouter cette ligne sur son carnet :

« A Paris, les gens ne sortent qu'avec un paquet. »

Le coup d'œil est vraiment pittoresque tous les ans à pareille époque, surtout lorsque la température se montre aussi élémentaire qu'en ce moment.

Quel est celui d'entre nous qui n'a pas chargé ses bras, pendant cette période du Jour de l'An, d'un objet plus ou moins volumineux ?

Le poète Lucrèce disait qu'il était doux de voir de loin une tempête, tandis qu'on était en sûreté sur le rivage; il était doux, hier, de se mettre à sa fenêtre et de regarder en philosophe les passants, courant, affairés, des paquets de formes diverses dans les mains.

Sous le papier qui les recouvrait, on pouvait s'amuser à deviner quels étaient ces paquets, ce qu'ils contenaient, des jouets, des bonbons, des livres, etc.

Quelle dépense de ficelle rouge, de faiveurs, de cartons, pendant ces quelques jours !

Quelqu'un disait du premier Jour de l'An qu'il était surtout la fête des enfants. Oh ! pour cela, oui ! Et ce sont surtout les étreintes aux bambins qu'on est content de donner : ces chers êtres nous récompensent largement du léger sacrifice pécuniaire que nous avons fait par leur cris de joie à l'aspect de la poupée tant souhaitée et du beau polichinelle rêvé.

Et aussi quelle pitié il faut garder pour les pauvres enfants qui ne reçoivent rien — pas le moindre jouet — et qui ne connaîtront peut-être jamais du bonheur... que celui des autres !

La douleur de ces infortunés petits eût été diminuée si les adversaires du Jour de l'An avaient triomphé. Car ce jour a compté, compte encore des ennemis. Souvent, il y a eu des campagnes entreprises pour la suppression des étreintes, mais ces campagnes ont échoué.

Ne pas donner d'étreintes ! Mais le sarsacine vous poursuivrait nuit et jour, et jusque par-delà le tombeau ! Témoin ce quatrain, cri du cœur, arraché à une personne désappointée :

« Ça, dessous ce manteau blanc, le plus avare homme de Rennes, qui mourut la veille de l'an, pour ne pas me donner d'étreintes ! »

La mode des étreintes a fait le tour du monde. En Chine même, le nouvel an est fêté; on s'envoie des cadeaux, on s'offre des festins. Et un voyageur a raconté que chez quelques sauvages de la Nouvelle-Calédonie, la veille du premier jour de l'an, les mères font cadeau à leurs fils d'une jeune fille que ceux-ci épousent... jusqu'au lendemain seulement.

Il n'y a pas très longtemps qu'un écrivain distingué, M. Jean Fitchepin, est parti plaisamment en guerre contre les jouets trop compliqués ou trop luxueux.

Il en voulait surtout à ces « salons » en miniature qu'on aperçoit à la vitrine des grands marchands de jouets; il leur en voulait de ne pas être assez naïfs.

En effet l'ameublement est de vrai style. Les fauteuils, les chaises, voire les bibelots, pourraient sortir d'un tapisserie émérite. Les poupées sont habillées à la dernière mode, voici un bourgeois qui feuillette un petit carnet, un officier qui fume son cigare, un ténor qui,

— Il a des millions et des millions dans sa caisse, ton banquier.

— Oui, mais ils sont bien fermés.

— Si on pouvait essayer.

— Mais on ne peut pas.

— Chi lo sa ?

— Tu serais pincé comme dans une souricière, mon beau birbant, — et je deviendrais folle de désespoir.

— Chi lo sa... répétait encore Angelo, songeur.

Cela se disait dans un petit salon, avec cabinet, que l'Italien avait loué, rue de l'Hôtel-de-Ville, dans une maison dont l'allée donnait aussi sur la rue de la République et où logeaient une couturière, une corsetière, un dentiste, — tous les industriels qui sont un prétexte excellent aux visites, même fréquentes, d'une femme qui va voir son amant.

C'est là, qu'une fois, deux fois au plus par semaine, Angelo et Mary se voyaient, sans que jamais l'Italien eût multiplié ses visites soit à l'hôtel Martel-Chanvey, soit à l'entresol de la rue Gasparin.

Il était en amicale familiarité avec le banquier, il était invité à toutes ses fêtes, — officielles ou discrètes, — mais il n'entraît pas dans son intimité : il eût estimé trop de familiarité et de camaraderie plutôt dangereuses qu'utiles.

Et puis, avec son flair d'Italien rusé, il prévoyait que la débâcle n'allait pas se faire beaucoup attendre et il s'en ouvrit un jour à sa maîtresse.

B. REYAN.

(A suivre.)

accompagné au piano, chante en mettant la main sur son cœur.

C'est très joli, mais est-ce là un jouet ? Les seuls, les vrais jouets, ne sont-ils pas les joujoux à treize et à trente-neuf sous ! A la bonne heure, ceux-là : les enfants les comprennent !

Ils sont les vrais « amis », ces braves jouets d'autrefois, qui portent du moins une marque bien française.

— Ces amis, donnez-les à vos enfants, donnez-les à tous les enfants, à ceux des riches comme à ceux des pauvres ! Laissez aux dévotements les poupées du high-life. Revenez aux honnêtes bonshommes, aux honnêtes animaux, taillés à coups de couteau, enluminés va-comme-je-te-pousser, vêtus à la six-quatre-deux.

Eh ! oui, ces compagnons, qui amusent l'enfance un moment, sont les vrais ; ce sont ceux qui, plus tard, chanteront encore la mélodie des souvenirs !

Dans quelques jours Paris aura repris son aspect habituel, la plupart des jouets donnés aujourd'hui seront dévorés, les poupées amputées, les soldats de plomb hors de combat comme après la défaite.

Nous serons entrés résolument dans l'année qui commence.

Que sera-t-elle ? On a déjà fait observer que 1892 commençait par un vendredi, et cette constatation a rendu soucieuses les âmes simples.

Même fait s'était déjà produit en 1886 et l'année se passa néanmoins fort bien. N'empêche que nombre de gens s'entêtent à considérer le vendredi comme néfaste.

Pour calmer leurs inquiétudes, nous pourrions faire remarquer que, dans certains pays, en Amérique, par exemple, les événements les plus considérables et les plus utiles se sont accomplis un vendredi.

C'est un vendredi 3 août 1492 que Christophe Colomb fit voile du port de Palos pour le Nouveau-Monde. C'est un vendredi, le 12 octobre 1492, qu'il aperçut la terre. C'est un vendredi, le 4 janvier 1493, qu'il repartit pour l'Espagne, afin d'annoncer sa glorieuse découverte. Il débarqua en Andalousie le vendredi 15 mars 1493, et c'est un vendredi, 14 juin 1494, qu'il découvrit le continent américain.

Le vendredi 5 mars 1497, Henri VII, roi d'Angleterre, donna à Jean Cabot la mission qui amena la découverte de l'Amérique du Nord. C'est également un vendredi, le 7 septembre 1565, que Melendez fonda Saint-Augustin, la ville la plus ancienne des États-Unis. C'est encore un vendredi, le 22 février, que naquit Georges Washington.

Enfin, pour limiter ces exemples, que nous pourrions continuer, c'est un vendredi, le 7 juin 1781, que Richard-Henri Lee lisait au Congrès la déclaration d'indépendance des États-Unis.

Voilà, je l'espère, de quoi enlever tout souci aux bonnes gens pour qui le vendredi est un jour de malheur : pourquoi, lorsque ce jour-là est si favorable à l'Amérique, ne le serait-il pas aussi un peu à la France ?

LES RÉCEPTIONS DU 1^{er} JANVIER

A PARIS

Paris, 1^{er} janvier.

Au cours de la réception qui a eu lieu aujourd'hui à l'Élysée le nonce a prononcé les paroles suivantes au nom du corps diplomatique :

« C'est un commun désir de bonheur, joint au sentiment de fraternité unissant tous les hommes qui a fait naître cette belle coutume d'échanger des souhaits lorsqu'une nouvelle année commencent nos jours. Aussi, à l'aube de 1892, sommes-nous heureux, mes collègues du corps diplomatique et moi, de vous apporter nos hommages, nos vœux de pleine prospérité pour vous, monsieur le président, et pour la très noble nation française dont la magistrature suprême vous est confié, en demandant à la divine providence de les exaucer dans la plus large mesure.

« Je vous prie, monsieur le président, au nom du corps diplomatique, d'en agréer la sincère et respectueuse expression. » Le président de la République a répondu : « Je remercie le corps diplomatique des vœux qu'il m'apporte aujourd'hui, et des sentiments que vient d'exprimer son éminent interprète à l'égard de la France et du président de la République.

« L'année 1892 sera, nous le souhaitons et nous l'espérons tous, une année pacifique et féconde pendant laquelle les gouvernements pourront consacrer leurs efforts et leur activité à l'étude des intérêts économiques et

des problèmes sociaux qui s'imposent de plus en plus à leur sollicitude éclairée.

« Si la République a conscience des droits et des traditions de la France, elle n'est pas moins fermement attachée à la politique de paix et de concorde internationale.

« Renouvelez-en, messieurs, l'assurance aux gouvernements dont vous êtes auprès de nous les représentants si autorisés. »

A BORDEAUX

Bordeaux, 1^{er} janvier.

Malgré les mauvais temps, les visites à l'occasion du nouvel an ont eu lieu avec un grand empressement à l'Hôtel de la Préfecture ; elles ont duré jusqu'à trois heures.

M. Lecot, archevêque de Bordeaux, accompagné de ses vicaires généraux, a présenté ses vœux au préfet. Il s'est félicité de l'excellent accueil qu'il recevait. Quant à lui, il a donné l'assurance qu'il s'inspirera toujours des idées de conciliation.

Au quartier général du corps d'armée et à la marine les réceptions ont été aussi très brillantes.

A TUNIS

Tunis, 1^{er} janvier.

Les réceptions officielles ont été favorisées par un temps splendide. L'affluence était encore plus grande que les années précédentes. La plus vive cordialité n'a cessé de régner.

Le résident, en recevant la colonie française, a fait valoir de nouveau par des chiffres éloquentes la prospérité croissante du protectorat, confirmant ainsi les résultats que ses déclarations ont mis en complète lumière, récemment encore, lors de la conférence consultative.

Le président de la chambre de commerce a exprimé la reconnaissance de la colonie pour l'œuvre accomplie ; il a formulé le vœu que satisfaction soit bientôt donnée pour le réseau ferré tunisien.

A BERNE

Berne, 1^{er} janvier.

Ce matin a eu lieu la réception officielle, au Palais-Fédéral, du corps diplomatique. L'ambassade française a été reçue à 11 heures. De cordiales paroles ont été échangées. Le président Hauser, faisant allusion aux difficultés présentes, a dit que la guerre des tarifs entre les deux républiques était une chose impossible. Votre présence à Berne, dit-il à M. Arago, est le gage qu'une solution satisfaisante interviendra. L'ambassadeur a répondu qu'il ferait tous ses efforts pour amener cette solution qu'il désire et espère.

A ROME

Rome, 1^{er} janvier.

Les réceptions à l'occasion de la nouvelle année ont commencé à 1 heure au Quirinal. Le roi, recevant les députations des Chambres, les ministres, etc., a déclaré qu'il avait grande confiance que les traités de commerce seront approuvés et donneront d'heureux résultats pour les intérêts nationaux. Il a conclu en disant que la situation politique en Europe permettait de croire que l'œuvre pacifique du gouvernement pourrait s'accomplir avec sérénité.

Le Crime du boulevard du Temple

Paris, 1^{er} janvier.

M^{me} Labbé-Deslattes et son fils ont été interrogés par M. Poncelet, juge d'instruction. Anastay ayant en ce moment passé dans le corridor du juge entre deux gardes, il a détourné la tête et M^{me} Labbé-Deslattes a éclaté en sanglots.

Elle a déclaré, elle aussi, qu'Anastay n'avait pas de serviette ni de parapluie quand il est venu chez elle.

La serviette

Comme les déclarations des témoins de la rue des Filles-du-Calvaire sont formelles à cet égard, la justice pense qu'Anastay est allé après le crime chez quelqu'un où il a laissé le parapluie et la serviette, ou bien qu'il l'a passée à quelqu'un qui faisait le guet.

M^{me} Labbé a été interrogée sur la façon dont deux de nos confrères lui ont demandé de leur communiquer les lettres d'Anastay qui ont été publiées. Elle a affirmé que ces journaux ne lui avaient pas déclaré leur qualité et qu'elle les avait crus envoyés par le juge d'instruction.

Le parquet est décidé à poursuivre. Dans un de ses interrogatoires, Anastay avait déclaré que, lorsqu'il s'était rendu au n° 6 de la rue des Filles-du-Calvaire, il avait sonné à dernière étage où habitait autrefois M^{me} Dellard. La domestique de M. G... qui habite au deuxième étage, a été entendue par le juge.

Elle a dit qu'évidemment, un jour, elle avait ouvert la porte à un monsieur qui lui avait demandé : « M^{me} Dellard ? » Elle y allait. — Je ne suis au service de M^{me} G... que depuis deux jours, avait répondu la bonne, et je ne connais pas les locataires de la maison. La domestique, mise en présence d'Anastay, a reconnu en lui le visiteur qu'elle avait écouté et elle a ajouté qu'elle l'avait vu porteur d'une serviette en cuir.

Anastay a persisté dans ses dénégations sur ce point spécial.

Double Assassinat A TOULON

Toulon, 1^{er} janvier.

Un crime horrible vient d'être découvert.

Deux femmes, la mère et la fille, demeurant rue Denfert-Rochereau, viennent d'être trouvées assassinées à leur domicile.

Le mobile du crime paraît être la vengeance.

DÉPARTEMENTS

RHÔNE

Villefranche. — Vol. — Dans la soirée du 31 décembre au 1^{er} janvier 1892, M. J. M. Boyer, domicilié à Villefranche, rue Étienne-Poulet, 98, avait fait rentrer dans sa cave une feuille de vin, lorsque le lendemain à sa grande surprise, voulant mettre son fût en pore, il s'est aperçu que d'autres avaient passé avant lui et que son fût était vide, quelques litres y restaient seulement. Plainte a été portée à la police.

— Service de la police. — Pendant l'année 1891, la police de Villefranche n'est pas restée inactive, les agents sous l'habile direction de leur chef, M. Briotet, commissaire de police, ont eu à s'occuper de 4521 affaires diverses. La police a relevé 268 contraventions et procédé, pour crimes ou délits, à 220 arrestations.

— Arrestations. — Dans une patrouille de nuit, les agents de police de Villefranche ont ramassé et conduit au commissariat sept individus trouvés errants dans les faubourgs, et sur les intentions desquels on n'est pas encore fixé. Ils ont été incarcérés à la chambre de sûreté.

— M. le commissaire de police, sur un mandat émanant de M. le juge d'instruction de Trévoux, a fait arrêter une fille âgée de 27 ans, nommée Florentine Sérié, pensionnaire d'une maison mal fameuse, rue Chasset, à Villefranche.

— La police de Villefranche a mis en état d'arrestation un nommé Boyer, âgé de 23 ans, sous l'inculpation de tentative d'escroquerie et de vol au préjudice de MM. Dépaigne frères, négociants en vins à Pompiers.

— Hier soir, à 5 heures, M. Lennuel, marchand de confections à Villefranche, est venu déclarer au bureau de police qu'on lui avait volé à son étalage un manteau en peau de bique, d'une valeur de 450 francs. Des agents aussitôt mis à la recherche des malfaiteurs ne tardèrent pas à retrouver le coupable, rue Chasset. C'est un repris de justice dangereux nommé Léonides-Louis Leroy, âgé de 50 ans, né à Valenciennes (Nord), qui, à l'occasion du nouvel an, a reçu l'hospitalité à la maison d'arrêt de Villefranche, en attendant sa comparution devant le tribunal correctionnel qui prononcera certainement la relégation perpétuelle.

LOIRE

Rive-de-Gier. — Réception. — Hier, à 10 heures, ont eu lieu à l'Hôtel de Ville les réceptions du nouvel an.

M. Brunon, sénateur, maire de notre ville, entouré de ses adjoints, MM. Lavé et Brunon, a successivement reçu les conseillers municipaux, les fonctionnaires, le personnel des bureaux de la mairie, la société de secours mutuels, les sapeurs-pompiers, la société musicale, la société chorale, la société de gymnastique, les Prévoyants de l'Avenir, la France Prévoyante et les Cadets de la Prévoyance.

DRÔME

Valence. — Attention en chemin de fer. — Hier, le nommé X..., garçon d'écurie à l'hôtel du Grand Saint-Jacques, faubourg Saint-Jacques, à Valence, était allé passer la journée dans sa famille, qui habite Tain. Il reprit pour rentrer à son travail le train qui passe à cette gare à onze heures pour arriver ici à minuit.

Il monta dans un compartiment de troisième classe, où étaient installés trois voyageurs. Le train à peine en marche, l'heure d'été commença par lui demander l'heure, puis où il allait, l'engageant à venir passer les fêtes à Montélimar.

Sur le refus de celui-ci, les trois voyageurs se ruèrent sur X..., essayant de le dévaliser.

Ils avaient compté sans la vigueur de leur victime, qui leur opposa une vive résistance et put donner l'alarme. Aussitôt le train stoppa et les employés accoururent au compartiment d'où étaient partis les cris : « Au secours ! »

X... ne perdant pas son sang-froid, malgré les menaces de ses agresseurs et malgré les blessures reçues, s'était mis résolument en travers de la portière pour les empêcher de fuir. Les employés garrottèrent solidement ces garnements, qui furent mis à la disposition du parquet, aussitôt que le train arriva à Valence.

La victime a de nombreuses blessures à la tête, et un œil gravement endommagé.

— Malandrin. — Hier soir, à 6 heures 1/4, notre crieur, se rendant à son service, fut arrêté tout à coup sur la place de la Répu-

blique par sa belle-sœur, qui était suivie et obsédée par un malandrin.

Après une discussion assez vive, qui occasionna un rassemblement de plus de 500 personnes, notre crieur s'attacha aux pas de cet individu.

Enfin, après une course de plus d'une heure à travers les rues de notre ville, un agent apparut, et l'on put remettre ce grossier personnage entre les mains du gardien de la paix.

Contravention a été dressée contre ce quidam pour insulte et rassemblement.

— Théâtre. — Dimanche 3 janvier : 1^{re} les Dominos roses, comédie-vaudeville en 3 actes ; 2^e la Cosaque, opérette en 3 actes, de Hervé. Bureau à 7 heures 1/2, rideau à 8 heures, — Concert du XIX^e Siècle. — Samedi 2 janvier, après le concert, grand bal. Orchestre d'élite sous l'habile direction de M. Corju.

Nour-les-Valence. — Réclamation. — Nous recevons la réclamation suivante, que nous nous faisons un devoir de transmettre à qui de droit :

Les habitants de la Table-Ronde se plaignent, à juste titre, que l'unique boîte aux lettres installée dans ce quartier se trouve beaucoup trop éloignée du centre du dit quartier.

Il est étonnant, avec juste raison, qu'elle soit plus rapprochée du débit de tabac et surtout plus en vue du public, et enfin que l'on pourvoie en même temps à un éclairage suffisant pour le soir, on puisse aller jeter son courrier à la boîte sans être obligé de tâtonner indéfiniment pour se convaincre que les lettres ne prendront pas une autre direction.

HAUTE-SAÛVE

Thonon-les-Bains. — Incendie. — Hier, vers onze heures et demie, il se fit un incendie s'étendant sur un hamon des Châtaux-Vieux, commune d'Alinges et a détruit une grange avec écurie ainsi que tout ce qui y était renfermé, appartenant au nommé Joseph Vachat, du dit lieu, domestique à Sciex.

Les pertes, approximativement évaluées à 3,500 francs, sont couvertes par une assurance pour 5,000 francs.

Aucun accident n'est à signaler et les causes de ce sinistre sont inconnues.

— Contrebande. — Avant-hier, vers dix heures du matin, le nommé Jean Bruhat, employé des contributions indirectes à Thonon, a été assailli, jeté à terre et trappé par trois individus surpris transportant du liquide en fraude. Cet employé a dû faire usage de son revolver pour se débarrasser de ses agresseurs ; il croit avoir atteint l'un d'eux. Il a pu saisir deux des fûts du liquide transporté à l'aide de deux militaires du 30^e de ligne qu'il était allé requérir.

Les contrebandiers n'ont pu être reconus.

LES ÉCOLES NORMALES

Une décision importante. — Et les villes ? — Et les professeurs ?

Le conseil supérieur de l'instruction, dont le mandat vient d'expirer — les élections auront lieu en avril prochain — a pris, avant de se séparer, une résolution qui a passé presque inaperçue, parce qu'elle a été votée en fin de séance, sans que l'affaire ait été inscrite au bordereau, mais qui a pour l'enseignement primaire une importance capitale. Il a décidé la fusion de deux écoles normales primaires ; celle des Basses-Alpes et de Vaucluse.

Voilà donc le précédent établi. Il est certain que les Côtes-du-Nord, que d'autres départements déjà en instance suivront.

C'est un bien, au point de vue des économies budgétaires. L'entretien d'une école normale par chef-lieu coûte cher — et à l'État et aux conseils généraux — surtout quand l'école devient inutile et qu'elle recrute officiellement son effectif, comme le fait se produit pour les futurs instituteurs, depuis l'application de la nouvelle loi militaire. Du moment que les élèves manquent ou plutôt sont à la veille de manquer, il y a tout à gagner à les réunir à leurs camarades d'une ville voisine, située dans le même ressort académique.

Mais voici où la question s'embrouille. Quel est le centre qui sera choisi ? Qui déterminera les raisons de la préférence ? Pourquoi accordera-t-on à telle cité plutôt qu'à telle autre l'avantage résultant d'une agglomération lucrative ? Les municipalités ont, de ci de là, fait bâtir à grands frais de beaux immeubles pour y élever les éducateurs de demain. Rentreront-elles dans leurs débours ? Quelle compensation leur accordera-t-on pour compenser la perte qu'elles subissent si elles sont privées de consommateurs utiles au commerce. local ? Sera-t-il possible d'établir partout un dépôt de vivres, un magasin d'équipement, de louer un détachement de soldats ?... Que de rivalités politiques, que de plaintes à l'horizon !

Et les professeurs, qu'en fera-t-on ? Ils ont subi des examens spéciaux pour conquérir leurs chaires. Où les placera-t-on ? Quels postes leur seront réservés ? N'y a-t-il pas là des découragements, des mécontentements à prévoir ?

Pour nous, qui plaçons l'intérêt général au-dessus des intérêts particuliers, nous

n'en approuvons pas moins la mesure prise — mais nous oraisons aussi qu'elle ne provoque bien des zézânes — et bien des souffrances.

Lyon NOS ÉCHOS

L'année 1892 :

Nous venons d'entrer dans une année bissextile. Le mois de février aura donc 29 jours au lieu de 28. Les années bissextiles reviennent ordinairement tous les quatre ans, mais, par exception, nous n'en aurons, après celle-ci, plus qu'une dans ce siècle, l'année 1896. Le mois de février 1900 n'aura lui-même que 28 jours.

Il en a été de même en 1800 et en 1700, mais la dernière année du vingtième siècle ; l'an 2000, sera bissextile, de même que tous les quatre cents ans, comme 1600, 2000, 2400, etc.

C'est aujourd'hui samedi 2 janvier que notre terre sera le plus près du soleil de 1891 à 1893.

Cette plus petite distance représente encore 146 millions 6 mille 100 kilomètres. Dimanche, à midi, elle sera déjà à 200 kilomètres plus loin, et le 10, à 19 mille 400 kilomètres de plus encore.

M. le ministre des travaux publics se rendra très prochainement dans Saône-et-Loire pour étudier la question des barrages de la Saône.

Cette question des barrages est d'une grande importance pour les riverains, qui ont si souvent victimes d'inondations et pour la ville de Lyon, le niveau des eaux de Saône ayant une influence directe sur l'importance du transit fluvial.

Un de nos confrères parisiens a interviewé divers sénateurs sur la question de la réforme des frais de justice qui font l'objet du différend entre le Palais-Bourbon et le Luxembourg.

Voici en quels termes il rapporte sa conversation avec M. Munier :

— Quoique ne faisant pas partie de la commission, nous dit l'honorable sénateur du Rhône, j'ai étudié attentivement la loi et je puis vous donner mon sentiment sur la prétendue réforme opérée par la Chambre. Ce qu'a obtenu le gouvernement est insuffisant ; je dirai mieux, sa réforme est dangereuse. On va endormir le public avec l'idée qu'un grand pas a été fait et c'est le Trésor qui va percevoir des taxes exorbitantes et des droits véritablement iniques.

— Quels sont selon vous, demandons-nous à M. Munier, les points qui ont amené le Sénat à rejeter la loi ? — Ce sont d'abord les droits perçus sur le premier jugement et sur le jugement confirmatif ; c'est ensuite la taxe de remplacement sur les ordres, en vertu de laquelle un seul débiteur est frappé de la taxe qui devient alors excessive ; c'est enfin les augmentations de matière imposable qui engageait la réforme des frais de justice dans la réforme des lois de l'enregistrement.

« Tout cela est inutile ou onéreux. L'incorporation du projet dans le budget nous mettrait dans la nécessité de le voter sans examen. « La Chambre ne l'a pas étudié avec tant de soins pour que nous nous dispensions de tout contrôle. Voilà pourquoi j'ai combattu le projet et pourquoi j'ai préféré l'ajournement à un vote rapide et irréfléchi. »

L'usage veut que les maîtres remettent aux serveurs qui quittent leur maison, un certificat constatant la date de leur entrée et celle de leur sortie.

Cette pratique constitue-t-elle un droit pour le serviteur ? Doit-elle être étendue à diverses industries ? La question vient d'être posée au juge de paix du 8^e arrondissement dans les circonstances suivantes :

M. X..., chirurgien-dentiste, a assigné M. X..., son ancien patron, pour obliger ce dernier à attester par un certificat qu'il a été employé chez lui pendant un certain temps en qualité de collaborateur.

Le patron s'est énergiquement refusé à obtempérer à cette demande, dans laquelle il n'a vu qu'un expédient assez ingénieux mis en œuvre par son ex-employé, — aujourd'hui établi, — pour lui faire plus aisément concurrence.

Le juge de paix a décidé :

« Que, s'il est d'usage de donner aux domestiques et employés des certificats constatant le temps pendant lequel ils ont été au service du maître qu'ils viennent de quitter,

ce certificat a pour but principal de leur faciliter la recherche d'un nouvel emploi ; « Qu'il n'en saurait être de même d'un commis qui s'établit à son compte et fonde une maison similaire. »

« Que, dans ce cas, le certificat, s'il était délivré, ne pourrait que venir en aide à une concurrence que l'ancien patron n'est pas tenu de favoriser... »

En conséquence, M. X... a été débouté de sa demande.

Les réceptions du Jour de l'An donnent lieu à la rédaction d'anecdotes plus ou moins vraies, de propos plus ou moins authentiques prêtés à certaines hautes personnalités à court de réponses devant les compliments annuels.

On pourrait en faire un volume. Ne rappellerions que le mot de M. Oustry, préfet du Rhône : « Une délegation d'horticulteurs lui présente ses vœux. »

— Messieurs, répliqua-t-il, en fait d'horticulture, je ne connais absolument que les pommes de terres frites !

Les horticulteurs lyonnais parleront encore longtemps de cette phrase mémorable.

La fermeture de la chasse, dans le département du Rhône est fixée au 31 janvier.

A partir d'hier, 1^{er} janvier, le commissariat de police du quartier des Brotteaux est transféré 52, rue de Crillon.

Le Gaz à Lyon

(TROISIÈME ARTICLE)

Que faut-il faire avec la compagnie du gaz ? Ne pas prolonger, ne pas étendre son monopole, disions nous dans nos derniers articles. Nous reproduisons ces conclusions en temps utile, mais nous n'oublions pas que la ville de Lyon en a encore pour une dizaine d'années avec la compagnie du gaz. Que faut-il faire en attendant pour améliorer dans la mesure du possible la situation des consommateurs ?

Même ainsi posée, la question n'a peut-être pas toute la précision nécessaire ; il vaut mieux dire : que peut-on faire avec la compagnie du gaz ?

On peut faire beaucoup de choses en se tenant uniquement sur ce terrain de la défensive, et nous sommes même convaincus que si l'on voulait aborder celui de l'offensive, les pouvoirs compétents ne seraient pas complètement dénués de moyens d'action.

On peut tout d'abord supprimer le cautionnement : aucun article des traités et des cahiers des charges n'autorise cette formalité vexatoire au premier chef. On le peut, mais le veut-on ? La est la question.

À défaut de l'entrée en fonctions du présent conseil municipal, une proposition fut déposée tendant à ce que la compagnie rembourât immédiatement les cautionnements de ses clients : qu'est devenue cette proposition ? Elle dort sans doute dans les cartons administratifs pendant que, chaque année, s'accroît le bénéfice retiré par la compagnie de cet abus de pouvoir.

Nous n'avons à rappeler à personne ce que coûte cette exigence de la compagnie, mais il serait intéressant de savoir ce qu'elle rapporte à ceux qui la formulent et veillent à ce qu'elle soit suivie d'effet.

Un petit ménage, brûlant une dizaine de francs par mois de gaz, verse un cautionnement de vingt-cinq francs ; admettons un intérêt de 4 0/0, c'est un franc que la compagnie encaisse annuellement sans qu'il lui en ait rien coûté, c'est un franc qu'elle prélève sans donner en échange le moindre produit.

Maintes fois, la presse a été unanime à protester contre les agissements des administrations, qui exigent un cautionnement de leurs employés et ne leur donnent aucun intérêt. On a supputé le privilège immoral retiré de ce fait, mais combien la situation est-elle plus grave lorsqu'il s'agit de la compagnie du gaz elle n'a pas, elle, quelques centaines d'employés, elle a des milliers de clients, et ceux qui versent seulement vingt-cinq francs sont les moins nombreux ; il y a des centaines de magasins qui emploient plus de cinquante becs de gaz ; à cinq francs par bec, cela fait un cautionnement de cinq cents francs, vingt francs d'intérêt retenu par la compagnie, et nous ne parlons pas ici des industriels qui vont jusqu'à cent ou deux cents becs de gaz.

Certes, la compagnie ne mettrait pas la moindre complaisance à communiquer l'état numérique de becs posés chez les particuliers, mais par des calculs approximatifs, en prenant la base que nous avons citée tout à l'heure, de cinq francs par bec, on arrivait déjà, en 1884, à un chiffre d'intérêts perçus, de 170,000 francs. En sept ans, des progrès ont dû être réalisés ; et nous ne serions nullement étonnés que la compagnie perçut maintenant 200,000 francs par an de ce chef. Avec cette somme, elle peut couvrir une partie de ses frais de fabrication ; mais il ne faut pas oublier que si elle la prend au commerce et à l'industrie lyonnais, aussi

LA SEMAINE MÉDICALE

Le sous-lieutenant assassin. — Sa maladie des yeux. — Qu'est-ce que l'atrophie des nerfs optiques ? — Les causes de cette maladie chez un homme jeune. — Marches et symptômes. — Guérison possible chez les sous-officiers. — Terminaison chez les sous-officiers, genre Descaves.

Depuis huit jours, les faits et gestes d'un sous-lieutenant assassin remplissent les colonnes des journaux. Jurisconsultes, littérateurs, médecins même donnent leur avis sur son cas et profèrent, plus ou moins directement de l'occasion pour se faire une douce et gratuite réclame.

Grâce à l'énorme retentissement de cette affaire, le misérable, qui a tué sa bienfaitrice pour la voler, pourrait, à l'heure actuelle, désintéresser tous ses créanciers avec les droits d'auteurs que devrait lui payer, en toute justice, ceux dont il a inspiré la copie, ou servi les intérêts.

Malheureusement pour lui, il est à craindre que l'assassin ne trouve pas précisément son bénéfice dans toutes les polémiques dont il est la cause première.

Il a en effet de bien maladroits amis, les malheureux ; et les plus dangereux pour lui sont précisément ceux qui, sans se douter que sa maladie des yeux constitue la preuve d'antécédents déplorables, l'invoquent pour faire prendre son acte raisonné pour l'acte impulsif d'un aliéné.

Le lieutenant Anastay était, dit-on, atteint, en effet, d'une maladie appelée « atrophie du nerf optique », et cette maladie serait,

d'après quelques-uns, la preuve d'une désorganisation cérébrale assez avancée, dont le crime aurait été la manifestation inconsciente.

Cette assertion n'a qu'un défaut, c'est de constituer une hypothèse que rien ne peut justifier, ni l'expérience, ni la statistique.

A Lyon, chaque année, l'atrophie du nerf optique atteint un nombre relativement considérable de malades, et, depuis dix ans, parmi ces malheureux, aucun n'est devenu assassin.

A Bron, où devraient se trouver, par mesure de précaution, ceux dont le dérangement des facultés s'accompagne de lésions de l'œil, les atrophiques sont à près inconnus.

Cette simple constatation suffirait pour démontrer qu'Anastay est un assassin dont les yeux sont malades, et non un meurtrier chez lequel une affection oculaire a amené un trouble cérébral qui le rend irresponsable ; mais quelle singulière théorie médico-légale que celle qui prétend que l'individu qui y voit assez pour vérifier le tranchant de la lame d'un couteau avec lequel il va égorger la victime, a cependant les yeux trop malades pour être rendu responsable d'un assassinat médité à Lyon et exécuté à Paris !

Puisqu'on a essayé d'expliquer de cette façon le crime du boulevard du Temple, les lecteurs de l'Écho seront-ils bien aise de savoir exactement ce qu'on entend par atrophie du nerf optique, ou atrophie de la papille, ces

bien qu'aux particuliers, elle ne la leur restitue en aucune façon : en additionnant ces bénéfices à d'autres, on peut ou plutôt on ne peut pas se faire une idée de la rançon prélevée sur les malheureux consommateurs de gaz.

On ne peut s'en faire une idée, car les bilans de la compagnie du gaz ne sont pas des modèles de clarté. Nous en avons quelques-uns sous les yeux ; nous les reproduisons si besoin en est. L'intérêt des cautionnements n'y figure pas.

Ajoutons encore, sur les cautionnements, qu'ils sont exigés dans des conditions particulièrement draconiennes, ils ne sont remboursés que si l'abonné va jusqu'au bout de la période de trois ans pendant laquelle il s'engage à user des produits de la compagnie ; en cas de mauvaises affaires, ils ne peuvent figurer à l'actif d'un négociant si celui-ci n'est pas arrivé à terme du contrat imposé.

De plus, ils sont personnels : il y a dans cette clause, imprimée en gros caractères sur le reçu, une autre précaution de la compagnie pour le client son esclave soumis et obéissant.

La ville peut donc exiger, sinon le remboursement du cautionnement, tout au moins le versement de la réduction, sur la facture du mois de décembre, de l'intérêt de ce cautionnement.

D'autre part, étant donné qu'elle a droit à une part dans les bénéfices des usines de la Guillaudière et de Vaise, n'a-t-elle pas son droit de contrôle, et comme l'administration publie chaque année un volume de documents sur le budget, ne pourrait-elle pas y introduire ceux qui concernent cette source de revenus ? Il y aurait dans ces renseignements une base sérieuse de réclamations pour les intéressés.

Voilà ce que l'on peut faire pour le moment, mais nous demanderons encore une fois : si on ne le voulait pas, nous nous inquiéterions de savoir pourquoi.

Les Marchés forains

Lyon est une des rares villes de France, peut-être la seule, qui ne possède pas de marchés forains. Est-ce un bien, est-ce un mal ? La question est très controversée, mais elle nous paraît avoir été étudiée à fond par la chambre syndicale des marchands forains réunis qui, depuis longtemps déjà, ont entrepris une campagne pour obtenir satisfaction, et qui ne se sont laissés décourager par aucun obstacle.

Nous n'ignorons pas que leurs arguments sont susceptibles de réplique, et nous supposons que ce fait est le seul qui ait empêché les autorités compétentes de se rendre immédiatement aux sollicitations des intéressés, mais fidèles à notre système d'impartialité, nous reproduisons d'abord les motifs invoqués par les marchands forains en nous déclarant prêts à nous faire l'écho de ses protestations que pourrait soulever leur demande.

Le premier chapitre du travail qui nous est communiqué par la chambre syndicale est relatif à l'intérêt de la ville : il résulterait de la création de marchés forains une augmentation dans le rendement de l'octroi, et dans les produits de la voirie.

A l'appui de cette proposition, les pétitionnaires citent les résultats obtenus dans d'autres villes. A Marseille, les marchés forains rendent 80,000 francs, à Bordeaux, 75,000 francs, à Mâcon, 20,000, à Voiron, dont la population n'est que de 40,000 habitants, 14,505 francs ; à Saint-Etienne, 224,374 francs 95.

D'autres villes sont citées, dans lesquelles personne n'a jamais demandé la suppression des marchés forains, au contraire ; à Cette, il y a un marché d'un mois ; à Moulins, trois marchés par semaine ; à Clermont-Ferrand, trois mois de foire par an ; à Roanne, les habitants affirment qu'il y a un intérêt majeur à ce que les marchés aient lieu trois fois par semaine ; à Voiron, les commerçants déclarent que le marché du dimanche, exclusivement réservé à l'alimentation, soit étendu comme les autres à toute espèce de commerce.

Les marchands forains de Lyon indiquent comme mode de perception du produit des droits de place le système de régie, tel qu'il est pratiqué à Saint-Etienne. On y vend de tout.

Entrant dans un autre ordre d'idées, ils disent que le marché forain ne fait pas tant de tort au commerce en boutique que le grand magasin. Mieux encore, à Saint-Etienne, de petits boutiquiers, prêts à sombrer, ont retrouvé la vie sur les marchés.

Ce qui fait l'attrait du grand magasin, c'est la libre circulation ; le marché forain rétablirait l'équilibre en faveur du petit commerçant, à l'étalage duquel le client pourrait acquiescer un objet qui lui ferait envie, uniquement parce qu'il l'a vu, comme il le fait dans le grand magasin.

Une autre question est celle de savoir si le marchand forain a autant de charges que le boutiquier ; la chambre syndicale répond affirmativement ; en outre de la patente il y a le droit de stationnement qui se renouvelle tous les jours, et, de plus, le marchand est obligé d'avoir un domicile, de payer une location, à propos de laquelle il est encore soumis à un autre impôt.

Dans la création des marchés forains, les pétitionnaires voient encore une arme pour lutter contre les abus des maisons de crédit, dont les employés exercent le commerce sans patente pour le compte de leur patron.

Pourquoi, ajoutent-ils, le marchand forain domicilié à Lyon, électeur à Lyon, ne pourrait-il exercer son industrie dans la ville qu'il habite ? Les emplacements ne manquent pas, il y a assez de places et de quais. On obtiendrait ainsi un revenu supérieur à la somme de 26,000 francs, prélevée au budget pour la ferme des voegues, somme évidemment insuffisante.

Aucune tentative n'ayant été faite, on ne peut dire à présent que la création des marchés forains est chose impossible.

Le dernier argument est celui des permissions de vente accordées par la municipalité, permissions qui sont insuffisantes pour faire vivre les titulaires, ou qui, parfois, sont aussi accordées à des personnes peu dignes d'intérêt, au préjudice du commerce en boutique.

Tels sont les motifs exposés par la chambre syndicale des marchands forains au conseil municipal, qui, après la discussion du budget, aura à examiner cette question.

LA JOURNÉE D'HIER

Le premier jour de l'année a eu, à Lyon, sa physionomie habituelle : invasion des rues par les marchands en plein vent auxquelles l'administration municipale donne comme étrennes sa tolérance, fructueuse pour eux. Le commerce est peu varié : oranges et joutets à bon marché. Le tout est accompagné d'une orgie musicale qui n'est pas toujours conforme aux règles du bon goût, mais que l'on accepte volontiers, car, pour bien des pauvres gens, le Jour de l'An est une heureuse coupure dans les misères de l'hiver.

La température était clémente, aussi une foule nombreuse n'a-t-elle cessé de circuler dans les rues, pataugeant à plaisir dans les flaques de boue.

Quoique la journée fut plutôt consacrée aux fêtes familiales, les théâtres ont cependant fait en matinée et en soirée des recettes respectables : c'étaient les étreintes des directeurs.

Les autres receveurs d'étreintes, facteurs, concierges, etc., ont continué la série de leurs visites à domicile, escortés du propriétaire qui, en guise de carte de visite exhibait sa quittance.

Ce côté-là, il faut l'avouer, n'est pas le plus agréable du Jour de l'An.

Mais c'est un mal commun à tous, grands et petits, et ce mélange de joies et d'ennuis est la fidèle image de ce qu'est, pour chacun, l'année toute entière.

LES RÉCEPTIONS DU 1^{ER} JANVIER

Les réceptions commencées jeudi 31 décembre ont continué hier vendredi 1^{er} janvier, à l'Hôtel de Ville, à la Préfecture, chez le cardinal-archevêque et chez le premier président.

A l'Hôtel de Ville M. Gaillon, maire de Lyon, qui avait la veille reçu les employés dépendant de son service, a reçu hier les fonctionnaires de toutes les administrations, les délégués des sociétés reconnues ou subventionnées par la ville de Lyon.

M. le maire se tenait debout dans le grand salon rouge, entouré de MM. Quivogne, Lavigne, Debole, adjoints à la mairie centrale ; Agagnier, Ferrand, Méra, B. uillain, Clavel, Clatel, adjoints d'arrondissements ; Cordier, secrétaire général de la mairie.

Successivement ont défilé devant eux, le conseil d'administration des Hospices présenté par M. Sabran ; M. Bonnet, directeur de l'enregistrement et son personnel ; M. Sestier, directeur des contributions indirectes et les inspecteurs ; M. Verlugue, directeur des douanes ; M. Pillon, directeur des postes, accompagné de receveurs et principaux employés ; M. Durand, directeur ; M. Domegan, ingénieur de la manufacture des tabacs ; les conseillers généraux, les conseillers d'arrondissement, les représentants du clergé, le consistoire de l'Eglise réformée, le conseil presbytérial de la confession d'Augsbourg, le consistoire israélite, le tribunal civil, les avoués près la cour d'appel, les avoués de première instance, les membres de la chambre de commerce, les juges du tribunal de commerce ; les professeurs des facultés de droit, de sciences, de médecine et de lettres, les professeurs du lycée Ampère, présentés par le proviseur ; les membres de la Société d'horticulture du Rhône.

La chambre syndicale des agents de change, celle des huissiers, des notaires, les juges de paix, les commissaires de police, les officiers du corps des gardiens de la paix, les ingénieurs des ponts et chaussées, les commissaires de police administrative des chemins de fer, les percepteurs de la ville.

M. Charles, recteur de l'Académie ; le personnel de la Banque de France, le président du tribunal civil, le procureur de la République et ses substituts ; les conseillers à la cour d'appel ; les représentants des sociétés littéraires, des beaux arts, de secours mutuels, de toutes celles qui reçoivent des subventions de la ville ; les directeurs et les délégués de toutes les administrations.

A 3 heures, le général Berge, gouverneur militaire de Lyon, accompagné de son chef d'état-major, le colonel Godefroy, et de ses officiers d'ordonnance, est également venu voir le maire.

Après les présentations d'usage, le général et le maire ont échangé quelques paroles amicales, se félicitant du parfait accord qui règne entre la garnison et la population lyonnaise.

M. Rivaud, préfet du Rhône, accompagné de MM. Gravier, Rostaing, secrétaires généraux de Blanchard, Martin, Pin, Elisé de Saint-Alban, conseillers de préfecture, Guillemaut, chef de cabinet, est allé rendre au maire de Lyon la visite que celui-ci lui avait faite la veille.

M. Rivaud a présenté à M. le maire ses souhaits de nouvel an, et l'a remercié d'avoir facilité et même accentué les bons rapports qui existent et existent entre la mairie centrale et la préfecture.

M. Gaillon a répondu en quelques mots et, faisant allusion au récent transfert des services préfectoraux de l'Hôtel de Ville à la nouvelle Préfecture, a ajouté que les relations entre les deux administrations ne cesseraient pas d'être cordiales et suivies.

Les réceptions, commencées à une heure et demie, ont été terminées à quatre heures et demie, à la grande satisfaction des nombreux fonctionnaires et employés qu'elles avaient immobilisés.

M. Rivaud, préfet ; M. Fourcade, premier président ; le gouverneur militaire, et M. Foulon, cardinal-archevêque, ont reçu, eux aussi, les mêmes fonctionnaires, et ont échangé avec eux des souhaits identiques à ceux formulés à l'Hôtel de Ville.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Samedi, 2 Janvier 2^e jour de l'année.

Nouvelle lune le 31 décembre ; premier quartier le 7 janvier.

Soleil lever, 7 h. 56. coucher, 4 h. 43.

Un sauvetage. — La charpente des ponts Lafayette et Morand sert très souvent de refuge aux vagabonds et aux désertés qui, sans gîte, s'étaient heurtés de pouvoir, pendant la nuit, se mettre à l'abri de la pluie et un peu du froid.

Aussitôt le soir venu, ils se glissent dans les arches, cherchent la place la mieux abritée et y demeurent jusqu'au lever du jour. Souvent les agents font des rafles dans ces endroits et il n'est pas rare de les voir ramener de leur expédition une dizaine de pauvres gens qui avouent ne pas avoir d'autre domicile que les commodes arches du pont.

Hier matin, la subite crue du Rhône a fait emporter deux jeunes gens qui avaient passé la nuit sous les arches du pont Lafayette.

A huit heures du matin, au moment où ils s'approprièrent à quitter leur gîte ils s'aperçurent que les eaux baissaient et le bas-port et qu'il ne leur était pas possible de partir.

Ils appellèrent à l'aide, et les passants se hâtèrent d'aller prévenir les pompiers et les gardiens de la paix, car les eaux montaient toujours et risquaient à chaque instant d'emporter les vagabonds.

Enfin les pompiers du poste de la rue Du-noir arrivèrent, leur tendirent une échelle, et un instant après, les jeunes gens furent sur le pont.

Ils ne perdirent pas de temps à remercier leurs sauveteurs car, apercevant les gardiens de la paix qui accouraient du côté de la Guillaudière, ils détachèrent à toutes jambes vers la rive opposée et se perdirent dans les démolitions du quartier Grôlée.

Cet incident avait attiré sur les deux rives et le pont de gros attroupements.

Une bagarre. — La nuit dernière, entre une heure et deux heures du matin, une bagarre s'est produite dans un café, 49, rue

Smith, entre le patron, M. Chassinand d'un côté, et plusieurs jeunes gens, qu'on avait refusé de servir parce qu'ils faisaient du tapage.

Ces derniers, se sentant en force, se sont mis à tout briser dans le café, et quand M. Chassinand a essayé de les mettre à la porte, ils lui ont sauté dessus l'acablant de coups.

Heureusement, le cafetier, doué d'une force peu commune, a tenu tête à ses agresseurs jusqu'à l'arrivée des gardes qui une bonne fois était allé chercher.

A l'arrivée des agents tout est rentré dans l'ordre, et les tapageurs sont partis après avoir décliné leur nom et qualité. Contrairement sera dressée contre eux.

Au cours de la bataille, M. Chassinand a été fortement mordu à la jambe gauche, et un sieur Jourdin, garçon brossier, a reçu un coup de bouteille qui lui a fendu la lèvre supérieure.

Tentative de suicide. — Dans la matinée, un sieur Chassagne, âgé de 27 ans, cordonnier, chemin de Baraban, a tenté de se suicider en se frappant, sous le sein gauche, avec un tranchet.

La blessure, sans être mortelle, paraît très grave, aussi le médecin qui a le premier donné des soins au désespéré, l'a fait transporter de suite à l'Hôtel-Dieu.

Chassagne a refusé d'indiquer les motifs qui l'avaient poussé à cet acte de désespoir.

Rixe. — Hier soir, à 8 heures, une rixe s'est engagée, rue Saint-Michel, entre les sieurs Boizat, marchand de volailles et Prolat, maçon.

Au cours de la bagarre, ce dernier a asséné un violent coup de bouteille sur la tête de son adversaire qui s'est enfui le visage couvert de sang.

Les gardiens de la paix, prévenus par la victime, ont arrêté Prolat au moment où il rentrait chez lui et l'ont conduit à la Permanence.

Le commissaire de police de service, après s'être assuré de l'identité de cet individu, l'a fait remettre en liberté. Il sera toutefois poursuivi en citation directe.

Le feu. — Hier matin, la bonne de M. Bertrand, droguiste, 89, quai Pierre-Seize, faisait fondre de la cire. En transvasant cette matière, elle laissa par maladresse tomber quelques gouttes sur son fourneau.

Les flammes jaillirent aussitôt et en un instant se communiquèrent à une table et à la fenêtre. La jeune fille ne perdit toutefois pas sa présence d'esprit ; elle saisit des linges mouillés, les appliqua sur la table et réussit ainsi à éteindre ce commencement d'incendie.

Au cours de cette opération, elle fut assez fortement brûlée à la main gauche et au bras. Ces blessures n'offrent, toutefois, aucun caractère de gravité.

Disparition. — On signale la disparition d'une jeune fille de 13 ans, Louise Joly, dont les parents habitent rue Romarin, 8.

Cette jeune fille a qui le domicile de sa patronne, 6, rue Capucins, le 7 décembre dernier, et depuis cette époque n'a pas reparu.

Voici son signalement : taille moyenne, assez forte, cheveux châtain foncé, yeux marron, nez gros, bouche moyenne, figure pleine, teint coloré. Elle était vêtue d'une robe beige claire, manteau en drap noir, linges marqués L. J.

Après boire. — Le premier jour de l'année 1892 ne devait pas se passer sans incident.

A onze heures, on a amené à l'Hôtel-Dieu le sieur Bidaut, marbrier, 180, rue de Vendôme, 180.

En rentrant chez lui, il aurait été, d'après ce qu'il prétend, assailli par plusieurs individus qui sortaient d'un café voisin.

L'un d'eux lui a porté un violent coup de bouteille qui lui a fait une grave blessure au crâne.

Une désespérée. — La fille Marie-Eugénie Weber, demeurant chez M. D., rue Parmentier, 35, a tenté, sous l'empire d'un ennuï passager, de se noyer dans le Rhône, en face du quai de la Charité.

Malgré les eaux très grosses en ce moment, des citoyens dévoués se sont portés à son secours et ont pu retirer la malheureuse, qui a été conduite à l'Hôtel-Dieu.

Un bain froid par cette température pourrait bien être fatal à l'imprudente jeune fille.

Chute. — La nuit dernière, vers quatre heures, M. Benoit Longefoy, commissionnaire, demeurant à Neuville, reconduisit un de ses parents, lorsqu'en descendant la rue du Griffon, il tomba si malheureusement qu'il se luxa le pied droit.

La personne qui se trouvait avec lui a requis un fiacre pour mener Longefoy à l'Hôtel-Dieu.

Tombé de son siège. — Un cocher de fiacre, le sieur Garin est tombé de son siège, hier soir, à 11 heures 1/2.

Dans sa chute il s'est fait une grave blessure au dessous de l'arcade sourcillière.

Un de ses collègues l'a transporté dans une pharmacie près du théâtre de l'Accident, place de la Croix, puis Garin a été amené à l'Hôtel Dieu où il a été pansé.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui samedi, 2 janvier, l'occasion des vacances du Jour de l'An, deux représentations. En matinée, à 1 h. 1/2, Le Petit Jacques, drame en cinq actes et neuf tableaux, par M. V. Busnach, et J'épouse ma Femme, vaudeville en deux actes.

Le soir, à 7 h. 1/2, dernière représentation de L'Abbé Constantin, pièce en trois actes de MM. Crémieux et Decourcelle, et dernière représentation de Les Noces d'un Réserviste, pièce à spectacle en quatre actes, par MM. Chivot et Duru.

Casino des Arts. — Deux grands départs vont marquer la représentation de ce soir, au Casino : Les Bengalis, mains chanteurs lyonnais, dont la réputation sera faite rapidement, et les excellents duettistes Charvat et Gibier, les maîtres du rire et de la bonne humeur.

Cirque Raney. — Samedi, dimanche et lundi, à l'occasion des fêtes du nouvel an, deux représentations chaque jour, à 3 heures et à 8 heures.

Toutes les attractions nouvelles paraîtront dans ces deux représentations, qui seront terminées par la nouvelle pantomime.

M. Pillis paraîtra dans toutes les représentations du soir.

Salle Indienne. — Samedi, 2 janvier, au Théâtre-Bellecour, Salle Indienne, premier grand bal masqué, de minuit à 5 heures du matin.

Encore un mot d'un Médecin ! Châlons-aux-Bois (Loiret), le 7 février 1891. — J'ai été très satisfait de vos Pilules suisses. Je les considère surtout comme utiles à petites doses quotidiennes contre les constipations opiniâtres communes chez les femmes en particulier et contre l'atonie des voies digestives. Elles me paraissent bien préparées et de bonne conservation.

Je ne vois aucun inconvénient à ce que vous fassiez usage de ma lettre, si vous croyez qu'elle puisse vous être utile. Dr LENOIX.

Dernière heure

PAR SERVICE SPECIAL

UN PAQUEBOT EN DÉTRESSE

Marseille, 1^{er} janvier. Le paquebot français « Ville de Bordeaux » signalé en détresse près du phare Farman est arrivé ici par ses propres moyens. Le navire avait eu son arbre de couche faussé.

LES ÉVADÉS DE MONTPELLIER

Montpellier, 1^{er} janvier. La gendarmerie a enfin capturé le quatrième criminel qui s'était enfui de prison. C'est un nommé Manières, il a été interné à la maison d'arrêt ; pour éviter une manifestation de la foule, l'arrestation a été tenue secrète.

HORRIBLE PARRICIDE

Brest, 1^{er} janvier. Un parricide a été commis, hier, dans la commune de Ploudaniel, près de Brest. Le meurtrier, après avoir tué son père, l'a pendu.

Le parquet de Brest s'est transporté cette après midi à Ploudaniel.

SOCIALISTES ET ANARCHISTES

Bordeaux, 1^{er} janvier. Conformément à la décision du congrès international de Bruxelles, l'agglomération bordelaise du parti socialiste-collectiviste vient de décider que tout membre de l'agglomération qui accepterait désormais de discuter contradictoirement avec les anarchistes, se mettrait, par ce fait seul, en dehors du parti.

IMMENSE INCENDIE

Troyes, 1^{er} janvier. La sucrerie de Saint-Julien a été détruite par un incendie. Les pertes sont évaluées à 200,000 fr.

UN SCANDALE A PETERSBOURG

Saint-Petersbourg, 1^{er} janvier. La découverte d'une énorme fraude dans l'achat de farine falsifiée par la délégation urbaine de Saint-Petersbourg, a occasionné une séance tumultueuse au conseil municipal. Un membre, M. Schumann, a réclamé la démission immédiate des membres de la délégation et du maire, M. Likhatchov, ainsi que leur mise en jugement comme criminels. Son discours a été couvert d'applaudissements ; cependant, la majorité a voté une mesure consistant à élire une commission de révision.

Plusieurs orateurs ont protesté énergiquement contre cette décision, disant que les partisans des coupables seraient seuls admis dans la commission qui manœuvrera de manière à empêcher que justice soit faite.

Ce scandale a produit dans la population de Saint-Petersbourg, une émotion profonde et pénible.

LE 1^{ER} JANVIER A BERLIN

Berlin, 1^{er} janvier. A l'occasion du nouvel an, le service divin a été célébré à la chapelle du Châteaude la cour. Un défilé a eu lieu devant l'empereur dans la salle blanche. Après la cérémonie, l'empereur a reçu les ambassadeurs et les ministres accrédités à Berlin. Les ambassadeurs d'Italie et de Russie étaient absents pour cause de maladie.

On n'a pas appris que le souverain ait prononcé aucune allocution au cours des réceptions.

Dépêches Téléphoniques

Paris, 2 janvier, 2 h. matin. COURRIER DE MADAGASCAR

Le paquebot français « Yarra », courrier d'Australie et de la Réunion, est arrivé cette après-midi à Marseille, avec 94 passagers, dont 30 militaires. Nous avons remarqué parmi les passagers M. Bompard, résident de France à Madagascar, et le général-inspecteur Bourdoux. L'« Yarra » a rencontré, à Port-Saïd, le paquebot anglais « Brindisi », de la Péninsulaire and oriental Company, qui avait eu, au cours de la traversée, quatre hommes enlevés par un coup de mer.

Suivant les nouvelles reçues de Madagascar, la situation ne serait pas améliorée. Le journal « Opinion publique », du 25 novembre, raconte que le bruit ayant couru que l'escorte du résident allait rentrer à Tamatave, cette nouvelle, considérée comme l'indice d'une rupture des relations, a causé une vive émotion parmi les Français établis à Tamatave.

Ces alarmes étaient, paraît-il, assez fréquentes, et par suite de l'inquiétude qui règne, les Français établis à l'intérieur gagnent Tamatave pendant que les Hovas se portent vers l'intérieur.

La fête de Fandrana, fête nationale hova, a été célébrée cette année, à Tamatave, avec un enthousiasme moindre que les années précédentes.

On a beaucoup remarqué l'absence des

consuls d'Angleterre, d'Allemagne et d'Italie.

L'avis français « Hugon », qui prêtait son concours à la fête, avait arboré le pavillon malgache. En revanche, le navire de guerre hova, « Ambohimango », était pavoisé de toutes les couleurs, sauf les couleurs françaises.

A Tananarive, la fête aurait eu son déclin accoutumé et se serait passé sans incident.

On assurait à bord de « Yarra » que la réserve diplomatique de notre résident à Tananarive serait le résultat des instructions du gouvernement lui recommandant d'éviter à tout prix un conflit avec le gouvernement d'Emyrne.

LES AFFAIRES DE CHINE

Les bandes de pirates qui font de nouveau leur apparition dans les provinces du nord et de la Chine causent une grande inquiétude aux autorités chinoises.

Les insurgés massacrent les habitants mongols et détruisent les temples. Les troubles sont dus en partie à la question agraire.

Les pirates comptent dans leurs rangs de nombreux ouvriers agricoles de Shantung et leurs victimes mongols sont des propriétaires fonciers.

Li Hung Chang qui se remet des suites de sa maladie envoie la cavalerie pour réprimer les désordres.

TRIBUNE OUVRIÈRE

Tisseurs de velours unis (ville et campagne). — Chers collègues, nous informons la corporation que conformément aux décisions prises au congrès national du tissage, tenu le 22 novembre dernier à la Bourse du Travail, ayant pour but de former une fédération nationale textile, que le syndicat a, dans sa dernière séance, nommé deux délégués pour prendre part à ses travaux, avec mandat de faire tout ce qui sera en leur pouvoir pour faire aboutir à plus bref délai les résolutions prises audit congrès.

Citoyens, pour cela, que faut-il faire ? Il faut que partout les ouvriers s'unissent et s'organisent ; il faut que la corporation soit débarrassée de tout ce qui gêne le travail, et appuyer nos justes réclamations, qui vont être présentées aux pouvoirs publics, quels qu'ils soient.

Nous souhaitons que l'année qui s'ouvre de ce jour nous soit plus fertile en travail et plus productive pour nos intérêts en général. Que l'un ou se fasse parmi nous d'une façon collective, si nous voulons faire disparaître ce flot envahisseur de misère qui nous submerge et peut nous engloutir jamais si nous ne prenons pas les mesures nécessaires pour le surmonter. Nous espérons que chacun de nous mettra à l'œuvre et saura comprendre le devoir qui lui incombe pour mener à bien la tâche que nous avons entreprise.

Que la trop grande indifférence du passé, qui a été la cause de tous nos maux et de nos souffrances nous serve de leçon pour l'avenir. A notre ordre du jour : Courage ! Nous ferons notre devoir ; à vous de nous aider pour obtenir le succès.

Tous les ouvriers, sans exception, sont invités à se rendre aux réunions de séries, qui auront lieu aujourd'hui samedi, à 8 heures du soir, dans leur local habituel.

Chauffeurs-mécaniciens (Union fraternelle de province). — Réunion générale pour le renouvellement du bureau, aujourd'hui samedi, à huit heures du soir, au siège, Bourse du Travail.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Jeunesse socialiste révolutionnaire de Lyon. — Réunion générale de tous les adhérents le samedi 2 janvier, à huit heures précises du soir, salle Marcellin, avenue de Saxe, 105.

Ordre du jour : 1^o Anniversaire de la mort de Blanqui ; 2^o Organisation d'une grande réunion publique.

Société philanthropique des Givordins. — La réunion mensuelle aura lieu samedi, 2 janvier, à huit heures du soir, au siège de la société.

Les Prévoyants de l'Avenir (Caisse civile de retraite pour les deux sexes, 36, boulevard Sébastopol, Paris). — Bilan au 31 décembre 1891 : en caisse, 6,706,732 fr. 35 c. ; recette du mois, 123,000 fr. ; dépenses, 120,000 fr. ; nouveaux, 2,165 ; nombre de sociétaires, 145,614.

Recette dimanche, 3 janvier, de 10 heures à midi ; Cotisations, 1 franc par mois ; Adhésion, 2 francs.

Anciens soldats du 42^e de ligne, 255^e société de secours mutuels. — Dans son assemblée générale, la société a procédé au renouvellement du bureau dans l'ordre suivant : président, M. Léon Bertrand ; vice-présidents, MM. Tripiet et Féral ; secrétaire, M. Bruyère ; secrétaire-adjoint, M. Chiquet ; trésorier, M. Pradel ; trésorier-adjoint, M. Marchandise ; syndics, MM. Deleuz, Laupier, Labre et Durand.

Réunion au siège de la société, avenue de Saxe, 142, le premier samedi de chaque mois.

Demande d'Emploi

Un ouvrier ébéniste, connaissant les travaux concrets d'ébénisterie et de menuiserie et le service de magasin, demande un emploi. S'adresser Brasserie Française, 48, rue Mercière.

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI

Grand-Théâtre. — Aujourd'hui, à 8 h. — Les Huguenots.

Théâtre des Célestins. — 7 heures 1/2. — L'Abbé Constantin et Les Noces d'un Réserviste. En matinée, Le Petit Jacques, et J'épouse ma femme.

Théâtre-Bellecour. — Aujourd'hui, à 7 h., Sarcouf, opérette maritime.

ABANDONNÉE!

Charles MEROUVEL

JEANNE BARFLEUR

Elles pressèrent le pas et demandèrent à un sergent de ville : — Le boulevard Saint-Germain, s'il vous plaît ? — Tout droit devant vous. — Lorsqu'elles arrivèrent au croisement de la rue de Seine, elles n'eurent pas de peine à trouver le restaurant que le concierge leur avait désigné.

devant un fossé boueux qu'il faut franchir. Mais Colette l'entraîna. Le père Gombault s'était trompé. Bien qu'il fût au moins huit heures et demie, le restaurant était très animé encore. Presque toutes les tables du rez-de-chaussée étaient occupées.

aisés, appartenant à de bonnes familles de province, de savants, d'artistes et de professeurs célibataires. Après avoir examiné l'ensemble, Jeanne et Colette passèrent au détail. Auprès d'elles, deux jeunes gens causaient médecine.

velours se tournèrent du côté de ses voisines, sans affectation, comme si une force secrète l'eût ramené vers elle. Les deux sœurs dinaient tranquillement, rassurées maintenant, éprouvant un contentement à se voir entourées d'une atmosphère de bienveillance, respectées, pour ainsi dire, de ce monde de piocheurs qui, tout en mangeant, le nez sur les journaux ou les livres, ne perdait pas une minute, à peine troublé par les éclats de gaieté qui partaient de l'autre bout de la salle et auxquels personne ne prêtait attention.

à la retraite pour lui céder sa clientèle. Pierre Aubry n'avait quitté Paris que depuis deux mois. Sérieux sans affectation, travailleur, instruit, très adroit de ses mains auxqueltes l'habitude des hôpitaux avait donné des délicatesses de femme, causeur aimable, il réunissait les qualités qui font les docteurs recherchés et gagnent les sympathies des familles.

d'oisifs, de fils de famille, font-ils des sottises? Par désœuvrement. Donneleur des malades à soigner, des copies à faire, une ferme à cultiver, tu les sauves. Là-bas, je n'ai pas une minute à moi. D'abord, je m'installe. Mon oncle m'a cédé un pavillon de son hôtel. Le pauvre homme se met en quatre pour me faire plaisir. Quelle bonne nature! Je comprends qu'on l'adore. Il me présente à ses clients à mesure qu'ils ont besoin de lui. Il leur dit qu'il est usé, perruque, vieux jeu. Et il ajoute en me montrant : — Lui, c'est la nouvelle école, le progrès. Je vous l'amènerai, quoique ce soit éfrayant dans une maison deux médecins! — Mon pavillon me ravit. C'est haut, c'est vaste, c'est ample! On n'y est pas gêné dans les entournures. On y respire à l'aise. Ça se nomme l'hôtel des Tourailles. Mon oncle l'a payé une cinquantaine de mille francs et restauré convenablement. Il y a un jardin avec deux ormes et trois marronniers. Tu vois la chose d'ici.

CHAPPELLERIE DU PROGRES LYON. — 75, Rue de la République, 75. — LYON FEUTRES SOIE & GIBUS DEUX PRIX SEULEMENT 9 francs et 12 francs Tous nos Chapeaux sont vendus 30 à 40 % meilleur marché que partout ailleurs.

ACCOCHEUSE Mme Veuve YVERNAT Rue du Vieil-Remerciement 3 angle de la rue du Doyenné et de la rue des Prêtres (Saint-Georges) LYON

ÉTRENNES UTILES 11 Fr. Pour les Débutants en Photographie 11 Fr. Appareil photographique, 6 1/2 x 9, en noyer ciré, pour Portraits et Paysages, avec pied de campagne en pitchpin, plaques et papier sensibles, ainsi que tous les produits pour faire de la Photographie.

CHABLY APERITIF CHABLY de vend PARTOUT. Le digesteur, c'est l'apéritif. Vente par G. Desplaces, - LYON

PETITS DOCKS DU COMMERCE LYON, 12, Rue Confort, 12 LYON

A VENDRE d'occasion PETIT PRESOIR en très bon état S'adresser PETITS DOCKS DU COMMERCE, 12, rue Confort, Lyon.

SALSEPAREILLE QUET SOUS FORME D'UN SIROP agréable Le Meilleur Dépuratif du Sang et des Humeurs S'emploie en toute saison et surtout à l'automne S'adresser Pharmacie Quet, 5, r. de la Préfecture, Lyon. On fait des envois

En Vente dans les Kiosques PASSE-TEMPS JOURNAL LITTÉRAIRE & ARTISTIQUE Il publie chaque semaine le Portrait et la Biographie d'une célébrité contemporaine. Le Passe-Temps est seul vendu dans les Théâtres de Lyon. PRIX : 15 CENTIMES Administration : 14, rue Confort, LYON

Service d'Hiver VIENT DE PARAÎTRE Service d'Hiver L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon, de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux LE WAGON Contenant le service de toutes les correspondances avec les gares de ces diverses lignes Le prix des billets aller et retour Prix : 30 cent.; franco par la poste : 35 cent. EN VENTE A l'Agence FOURNIER, 14, r. Confort, Lyon et dans ses succursales de St-Etienne, Grenoble, Mâcon et Dijon Dans les Gares, Librairies et Marchands de journaux

CARTES DE VISITE A LA MINUTE Litres en boîte à francs Le cent, 1 ligne 4.50 2 1.75 3 2.25 4 2.25 5 2.50 Par la poste : 30 cent. en sus Cartes de Visite GRAVÉES depuis 3 fr. le cent

ENSEIGNES PEINTES Dans les Gares des Funiculaires LYON-CROIX-ROUSSE, LYON-FOURVIERE 20 fr. le mètre carré par an, Peinture et Impôt compris. S'adresser à l'Agence V. FOURNIER, r. Confort, 14

EN PRÉPARATION ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON et du Département du Rhône (INDICATEUR FOURNIER) Fondé en 1869 POUR L'ANNÉE 1892 Publié sous la direction de Léon FOURNIER, avocat L'Annuaire Général du Commerce de Lyon (Indicateur Fournier), le plus important des Annaires de province (plus de 2,500 pages), COMPREND : 1° La liste des habitants de Lyon classés par rues et numéros de maisons; 2° La liste des habitants de Lyon classés par ordre alphabétique; 3° La liste par profession et ordre alphabétique des commerçants et industriels de Lyon et de la banlieue; 4° La partie administrative, contenant la liste complète et méthodique de toutes les administrations et autorités d'ordre civil, judiciaire, militaire et religieux; 5° La nomenclature par ordre alphabétique de toutes les communes du département du Rhône, avec les noms du maire, des fonctionnaires et des principaux commerçants et habitants; 6° La liste des boulevards, places, rues, quais, par ordre alphabétique, avec l'indication des tenants et aboutissants, des arrondissements et des cantons de justice de paix dont ils dépendent; 7° Le plan général de la ville de Lyon, grande carte en couleurs, plissée dans une poche pratique à l'intérieur de la couverture. (Propriété de l'Agence.) 8° Une carte du département du Rhône; 9° Une revue commerciale, marques de fabrique, hôtels recommandés. Chaque année, en Juin, paraît un Supplément distribué gratuitement à nos souscripteurs et contenant tous les changements survenus dans le commerce lyonnais. BULLETIN DE SOUSCRIPTION A L'ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON et du département du Rhône (ANNÉE 1892) Je soussigné, déclare souscrire à un exemplaire de l'Annuaire général du Commerce de Lyon et du département du Rhône (INDICATEUR FOURNIER) au prix de DIX francs, que je m'engage à payer à la livraison de l'ouvrage. le 1891. Signature : Adresse lisible : Prière de renvoyer ce bulletin de souscription, préalablement signé, à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, Lyon.

MON PREMIER CRIME

GUSTAVE MACÉ Ancien chef du service de la Sûreté

Vos combinaisons étaient longuement préméditées, et vous les avez habilement et audacieusement menées. Pour mieux vous tenir au courant des phases de l'instruction, vous vous êtes mis à ma disposition. Plus vous avez vu venir le danger et plus vous vous êtes imposé... En vous tenant en rapports avec moi, vous pensiez connaître mes investigations et les détourner de la bonne piste; tandis que mon but, en me servant de vous, était de vous étudier, vous surveiller et vous tenir sous cette main qui s'appesantit aujourd'hui sur votre épaule. Vous avez été crédule, vous comptiez me jouer et vous êtes joué... Trop d'habileté et trop d'audace. En plaçant entre vous et moi le cadavre de Rifer, vous avez cru serrez votre jeu, vous avez été imprudent. Vous pensiez naïvement que je me contenterais de vous suivre dans l'impasse où vous vouliez me jeter. Non, certes! j'écarte ce mort et je m'empare du vivant. Ce vivant, c'est vous!... et je vous ramène

à votre point de départ, en plein carrefour, à celui de Bucy. — Vous ne me tenez pas encore... Dans sa folie, Rifer voyait circuler autour de lui la tête de Désiré... et vous croyez déjà apercevoir la mienne coupée et à vos pieds... Prenez garde de vous illusionner à votre tour... Ma tête est encore solide sur les épaules qui la portent... elle s'agitait... et ce ne seront pas vos hypothèses, par trop fantaisistes, qui la feront tomber. Vous avez réuni contre moi un faisceau de suppositions jusqu'à un certain point vraisemblables, je le reconnais; cela fait honneur à votre jeune, mais trop vive imagination. Vous avez eu le temps et la faculté d'échafauder, — c'est l'expression dont vous vous êtes servi tout à l'heure — une accusation sur des présomptions perfidement rattachées à l'assassinat de Désiré Bodasse. Je combattrai victorieusement votre système, où vous avez cherché à tout harmoniser, j'ai la prétention de défendre mon innocence, ma liberté et ma vie. Si toute que vous venez d'énoncer était exact, je serais certainement un grand criminel; mais le terrain sur lequel vous vous placez et me placez, exige non des présomptions, mais des preuves évidentes, et c'est là que je vous attends. Vous pouvez seulement citer un fait matériel, palpable?... Non, vous ne m'indiquez même pas le mobile du crime que vous m'imputez... — Ce mobile est tout indiqué : vous voulez vous emparer de l'argent et des valeurs de Bodasse pour les faire figurer sur votre contrat de mariage.

— Je me suis marié sans contrat; cela vous est facile à vérifier... Si vos autres informations ont la valeur de celle-ci, je plains le juge d'instruction. Etes-vous seulement certain que les deux jambes trouvées dans le puits de la rue Princesse, soient celles de Désiré?... Les deux médecins que vous avez appelés les ont prises pour des jambes de femme. Le troisième, un expert judiciaire, plus malin que les autres, a pompeusement déclaré, après un examen au microscope, que c'étaient celles d'un homme. Cependant, un mari, conduit par vous à la Morgue, a déclaré formellement reconnaître les jambes de sa femme disparue à la même époque que Bodasse... Et remarquez que cette femme n'a pas été retrouvée. Je ne veux pas discuter sur le sexe. Mais, pourquoi ces deux jambes de femme ou d'homme seraient-elles plutôt à Désiré qu'à une autre personne. Tous les jours il disparaît des gens. C'est probablement la vieille bandagiste de la rue de Nesles qui a prétendu reconnaître les jambes de Désiré, son neveu, avec l'espoir d'en hériter... Vous voyez donc bien que votre accusation ne tient pas debout. Comment pouvez-vous admettre qu'un seul homme ait accompli un pareil crime, sans le concours d'un complice?... C'est parfaitement admissible... Vieux et faible, Bodasse ne pouvait résister longtemps. Vous avez dû le frapper à l'improviste... Vous êtes pour moi le seul auteur de ce drame ténébreux. — Vous n'avez pas encore trouvé la tête... Ce point rouge sur les deux jambes vous ferait un succès complet.

— Monsieur Voirbo, vous devenez impertinent... Je crois qu'il est temps d'en finir avec vous. Il y a un quart d'heure, vous avez laissé tomber à mes pieds une carte-adresse ornée d'un bâtiment à vapeur : cela m'indique que vous allez quitter la France. A peine marié, tout nouvellement établi, je cherche la nécessité de ce départ, qui à toutes les apparences d'une fuite. — Vous êtes encore dans l'erreur. La voici, cette carte; je dois l'envoyer à un ami résidant à Lyon. — Après tout, si je parlais, cela n'impliquerait pas que je sois un criminel. — Monsieur Leroy, veuillez tirer les rideaux; et vous, Ringué, faites déshabiller cet homme et fouillez minutieusement ses effets. Silencieusement, Voirbo ôta ses effets, que Ringué inspectait attentivement. Dans les poches, il y avait un portefeuille contenant vingt francs, un couteau, une blague à tabac, du papier à cigarettes et une boîte d'allumettes bougies à phosphore bleu, pareilles à celles trouvées au pied de la cheminée, dans la chambre de Bodasse. Sur le corps de Voirbo, il n'existait aucune trace de violence. L'inspection terminée, il se rhabilla. Pendant ce temps, j'examinai son chapeau, ce chapeau à haute forme tant de fois signalé. Le nom du fabricant ne figurait pas à l'intérieur; on l'avait fait disparaître par un procédé quelconque. En passant la main sur le fond de la coiffe pour constater la nature d'un pli que je voyais dans l'étoffe, je sentis sous mes doigts une légère saillie. J'enlevai

alors cette coiffe et je trouvai une petite lame de rasoir, sans manche, sur le dos de laquelle était damasquiné le mot anglais Thursday (jeudi). — Pourquoi, avez-vous une lame de rasoir dans votre chapeau? — Je devais la porter chez un couteleur pour y faire adapter un manche, et, craignant de me couper, je l'ai placée là. Passant en revue le contenu du portefeuille, j'y découvris, parmi des papiers insignifiants, le récépissé du prix d'un passage du Havre à New-York au nom de Saba. — Votre ami, qui habite Lyon, se nomme-t-il Saba?... Quel est son domicile dans cette ville? — Je refuse de répondre. — Peut-on savoir pourquoi? — Vous m'avez dit que vous m'avez instruit que vous dirigez, et avec votre parti pris de voir un grand coupable, vous trouveriez moyen de le compromettre aussi. — Nous allons nous rendre ensemble à la Compagnie de navigation, pour... — Je n'irai pas. — Et chez vous? — Pas davantage. — Alors, j'irai seul, et je ferai mention de votre refus dans mon procès-verbal. — Vous ferez ce que vous voudrez. — Une dernière question, libre à vous de ne pas y répondre : Ce petit couteau à manche d'ivoire, que vous aviez dans la poche de votre gilet, sur la lame duquel je lis : Langres, n'a-t-il pas appartenu à Bodasse? — Non. Il m'a été donné par l'une de mes oncles.

— Son nom, je vous prie? — Il est inutile de vous le dire. — Eh bien! voici son prénom : c'est Aline. J'ajoute que cette personne habite Langres, et que vous l'avez vue à Paris, dans la deuxième quinzaine de janvier dernier. Voirbo paraissait décidé à ne plus répondre; il devenait donc inutile de le questionner plus longtemps. — Vous allez, dis-je à mon secrétaire, faire déjeûner Voirbo dans mon cabinet, sous la garde de Ringué et de Champy. Cette après-midi, je le conduirai moi-même devant M. Douet d'Arcey, juge d'instruction. En attendant, je vais me rendre à l'Agence maritime. Le refus de Voirbo de m'y accompagner me paraît fort significatif. Le passage du Havre à New-York sous le nom de Saba doit être pour lui. A l'Agence, rue Drouot, 2, je demandai si, la veille, on n'avait pas reçu la visite d'un individu de tel signalement, qui demandait à se rendre en Amérique. — Le signalement que vous me donnez, répondit un employé, se rapporte exactement à celui d'un M. Saba, qui a pris son passage hier pour New-York. Il m'a demandé le moyen de partir le plus rapidement possible pour les Antilles. Il devait se trouver ce soir, à cinq heures, au Havre, pour s'embarquer sur le steamer américain Le Fulton. En se faisant inscrire, il a présenté un congé militaire, un certificat de bonne conduite, un permis de chasse et une carte électorale, le tout au nom de Saba (Victor), cultivateur à Aubervilliers. (A suivre.)